

COMMUNE DE BANOS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

DÉPARTEMENT : LANDES
ARRONDISSEMENT : MONT DE MARSAN
COMMUNE : BANOS

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à quinze heures, le Conseil Municipal de la Commune de BANOS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPORTE Jean-Louis, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercices : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 2 juin 2017

Date d'affichage : 12 juin 2017

Présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. JUNCA Pierre, M. LAVIGNE Patrick, Mme CAZAUBON Isabelle, M. DAUGERT Thierry, Mme DUCASSE Nelly, M. LALANNE Romain, M. LAPORTE Aurélien, M. BRETHERS Sébastien, Mme PETIT Malory

Excusés : Mme SAGE Andrée,
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mr LALANNE Romain a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2017 06 02

ELECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS

VU le décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire n°INTA1717222C du 12 juin 2017 de Mr le Ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-310 en date du 15 juin 2017 fixant dans chaque commune le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs JUNCA Pierre, LAVIGNE Patrick, LALANNE Romain, LAPORTE Aurélien. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election du délégué :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	10
---------------------	----

Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu :

Monsieur LAPORTE Jean-Louis : 10 (dix) voix

Monsieur LAPORTE Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Election des suppléants :

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral, le nombre de suppléants à élire est au nombre de trois.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	10
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Monsieur JUNCA Pierre : 10 (dix) voix

Madame DUCASSE Nelly : 10 (dix) voix

Monsieur LAPORTE Aurélien : 10 (dix) voix

Monsieur JUNCA Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Madame DUCASSE Nelly ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu au 1^{er} tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur LAPORTE Aurélien ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu au 1^{er} tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat

*Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents,*

Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

Pour extrait conforme, le 07 juillet 2017,

**Le Maire,
LAPORTE Jean-Louis,**